

LE SAPEUR-POMPIER DE LOT ET GARONNE



»Chambéry 2013

»Congrès Départemental 2013 à Port-Ste-Marie

UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LOT-ET-GARONNE

LE SAPEUR-POMPIER DE LOT-ET-GARONNE

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot et Garonne

Affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France

Siège Social : SDIS- 8 rue Marcel Pagnol - 47510 FOULAYRONNES

La seule Revue Officielle Technique et d'Information

éditée par l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers
du Lot-et-Garonne
au profit de ses œuvres
culturelles et sociales

Directeur de la publication : Philippe DE LUCA
Rédacteur en chef : Roselyne DARET

Adresser toute la correspondance, les
textes et les photos concernant le journal
"Le Sapeur-Pompier de Lot-et-Garonne"
au Capitaine Philippe DE LUCA, Président
de l'UDSP des de Lot-et-Garonne

SDIS
8 rue Marcel Pagnol
47000 Foulayronnes

Création Graphique
Réalisation - Maquette
Agence de Presse



Tour de l'Horloge
4 Place Louis Armand - 75012 PARIS
Tél. : 01 72 76 80 20
Fax : 01 70 36 74 70
pao@lespompiersdefrance.com

Sommaire

- 2 Editos du Président de l'UD et du DDSIS**
- 3 Les fonctions des administrateurs**
- 6 Fédération nationale**
- 11 Guide social**
- 13 UDSP : adhérer ou ... adhérer !**
- 19 Chamberry 2013...**
- 21 Congrès Pont Ste-Marie 2013**
- 34 Jeunes sapeurs-pompiers**
- 36 Les anciens en assemblée !**
- 38 Vieux véhicules : le conservatoire**
- 39 Inondations de la Garonne**
- 41 Saint-Béat inondée**
- 43 Secourisme**
- 44 VTT**
- 45 La Farfelue**
- 47 Finat**
- 49 Cocomont et la Farfelue 2013**

Capitaine Philippe De Luca

Président de l'UDSP47

«La valeur d'un homme tient dans sa capacité à donner et non dans sa capacité à recevoir.» Albert Einstein.



Une expression populaire dit bien «l'Union fait la force». Quoi de plus vrai ? Chaque adhésion nouvelle est une victoire contre l'individualisme.

L'Union entretient et resserre les liens d'amitié qui unissent les Sapeurs-Pompiers, jeunes, actifs et retraités de notre département au quotidien.

Elle fédère les amicales et permet à chaque adhérent d'être accompagné tout au long de sa carrière ou de son engagement en s'appuyant sur la puissance du réseau associatif départemental, régional et national.

Adhérer, c'est se protéger, soi et sa famille. C'est être solidaire et se mobiliser pour l'intérêt général. C'est être entendu et défendu. C'est apporter sa contribution au sein de notre communauté. C'est joindre sa voix à une extraordinaire force collective.

C'est conforter notre place dans une société en évolution permanente, et permettre à chacun de garder le cap et d'avoir confiance en l'avenir.

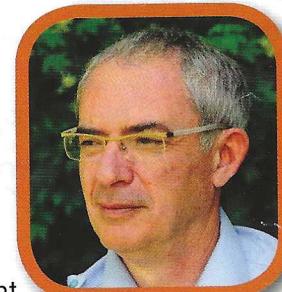
*Capitaine Philippe De Luca
Président de l'UDSP47.*

t

Colonel Philippe Rigaud

Directeur Départemental

«nous avons tous la même volonté de servir la population...»



L'engagement, voilà ce qui fait le sens de notre profession et dont nous assumons ses valeurs.

Que l'on soit Sapeur-Pompier volontaire, Sapeur-Pompier professionnel, personnel administratif, personnel technique, ou que l'on soit président d'amicale ou président de section de jeunes Sapeurs-Pompiers, ou encore administrateur de l'union départementale nous avons tous la même volonté de servir la population, mais aussi d'aider ceux d'entre nous qui sont dans la difficulté de manière passagère ou sur une longue durée.

Cet engagement doit être le ciment de la solidarité, laquelle doit s'exercer dans tout ce que nous entreprenons pour l'intérêt collectif des Sapeurs-Pompiers du Lot-et-Garonne.

*Colonel Philippe RIGAUD
Directeur Départemental*





Les fonctions des administrateurs et le rôle des commissions de l'UDSP47

47

1) LE PRÉSIDENT

Le Président exécute ou fait exécuter les décisions prises par le Conseil d'Administration. Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile conformément aux statuts de l'Union. Il assiste de plein droit à chaque réunion de commission.

2) LES MEMBRES D'HONNEUR

Sont déclarés membres d'honneur les personnes rendant régulièrement des services à l'Union.

3) LES MEMBRES ASSOCIÉS

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers, les Anciens Sapeurs-Pompiers, les Personnels Administratifs et Techniques du SDIS.

4) LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- gère le fichier des adhérents en collaboration avec le Trésorier Général
- établit les convocations aux réunions du C.A.
- prépare les réunions du C.A
- réceptionne le courrier tient à jour le registre des délibérations
- établit le rapport moral annuel
- recense les travaux des commissions et établit le compte-rendu d'activité
- rédige les comptes-rendus des réunions du Conseil d'Administration.

5) LE SECRÉTAIRE ADJOINT

- agit sur délégation du Secrétaire Général
- assiste et supplée le Secrétaire Général en cas d'empêchement sur l'ensemble de ses tâches.

6) LE TRÉSORIER GÉNÉRAL

- établit et tient à jour la comptabilité de l'Union
- fait le point financier et place les comptes à disposition des administrateurs à chaque C.A.
- perçoit les cotisations des adhérents et diverses recettes sur les comptes prévus à cet effet

- effectue tous les paiements sur mandat du Président
- établit le budget prévisionnel avec le Trésorier Adjoint
- assure la facturation liée à la formation (secourisme, incendie...)

7) LE TRÉSORIER ADJOINT

- agit sur délégation du Trésorier Général
- assiste et supplée le Trésorier Général

8) PRÉSIDENTS DÉLÉGUÉS D'ARRTS

- suppléent le Président dans ses tâches et le représentent en cas d'empêchement.
- organisent des réunions d'arrondissements avec les bureaux d'amicales

9) LA COMMISSION DES FINANCES

- instruit les questions d'ordre financier
- propose des stratégies financières
- contrôle la gestion des comptes
- valide le budget prévisionnel N+1

10) LA COMMISSION D'ADMINISTRATION

- instruit les questions qui seront soumises au Conseil d'Administration
- définit les documents qui seront présentés aux administrateurs lors du C.A.

11) LA COMMISSION DES SPV

- se place à l'écoute des SPV
- étudie les conditions d'activité du volontariat
- donne son avis sur toute question relative au volontariat
- vérifie la bonne application des textes de loi concernant le volontariat
- instruit tous les dossiers concernant le volontariat
- participe à la défense et la promotion du volontariat

12) LA COMMISSION DES SPP

- se place à l'écoute des SPP
- donne son avis sur toute question relative aux SPP
- vérifie la bonne application des textes de loi concernant les SPP

- instruit tous les dossiers concernant les SPP.

13) LA COMMISSION DES ANCIENTS

- assure la liaison avec la section des AS
- instruit les demandes particulières émanant des Anciens SP.
- informe le Conseil d'Administration des activités de la section des Anciens

14) LA COMMISSION DES FEMMES

- étudie les conditions d'activité des femmes SP
- donne son avis sur toute question relative aux conditions d'activité des Sapeurs-Pompiers Féminins

15) LA COMMISSION DES JSP

- assure la liaison avec les sections de JSP
- instruit les demandes diverses des sections
- s'assure de la bonne application des statuts et des règlements intérieurs qui régissent les sections

16) LA COMMISSION COMMUNICATION

- gère l'information des amicales et des adhérents
- gère les réseaux sociaux de l'UDSP47
- élaboré la revue «le Sapeur-Pompier du Lot-et-Garonne»
- organise le congrès départemental en partenariat avec le SDIS

17) LA COMMISSION DES SPORTS

- gère les équipes sportives
- établit des règles sur les participations aux compétitions
- étudie les demandes de subvention aux sportifs

18) LA COMMISSION SOCIALE

- étudie et instruit les dossiers sociaux
- assure le lien avec la MNSP et l'ODP
- instruit les dossiers de subvention pour la MNSP et contrôle le listing des adhérents



UNION DÉPARTEMENTALE

19) LA COMMISSION FORMATION

- élaboré le bilan pédagogique périodique pour la FNSPF et la Préfecture
- s'assure de la validité des agréments
- assure la gestion et le suivi de la formation
- traite les demandes diverses de formation des organismes privés ou publics ainsi que du public
- assure le lien avec les Moniteurs Nationaux des Premiers Secours ainsi que les formateurs incendie

- établit les devis

- agit en étroite relation avec le Trésorier Général et lui fournit les éléments nécessaires à la comptabilité de l'Union

20) LA COMMISSION SAINT-BÉAT

- gère le calendrier des locations de la maison de vacances
- assure le suivi technique de la maison de vacances
- gère l'inventaire des appartements
- étudie toute question relative à la maison et en informe le Président et

le Conseil d'Administration

21) LA COMMISSION DU SSSM

- se place à l'écoute des membres du SSSM
- étudie les conditions d'activité des membres du SSSM
- donne son avis sur toute question relative à l'activité du SSSM
- vérifie la bonne application des textes de loi concernant le SSSM
- instruit tous les dossiers concernant le SSSM

Commissions de l'UDSP47**Annuaire UDSP47**

Nom-	Prénom	Grade	Adresse	CP	Ville	Tél:	Mobile :	Messagerie:
Amadio	André	Lieutenant	2, cité Pruniers	47260	Castelmoron-sur-Lot	05 53 84 91 70	06 72 44 78 08	amadio.andre@wanadoo.fr
Birginie	André	Capitaine	Avenue du Périgord	47330	Castillonnès	05 53 36 80 18	06 72 26 78 04	andre.birginie@orange.fr
Boutan	Pascal	Lieutenant	Arragéomaou	47310	Lamontjoie	05 53 95 15 10	06 81 98 68 57	familieboutan@wanadoo.fr
Brizard	Bernard	Capitaine	Larrey	47240	Bon-encontre	05 53 47 56 50	06 82 01 09 17	labriz@wanadoo.fr
Chabrol	Jean-françois	Adjudant-chef	8, impasse Balet	47400	Tonneins	05 53 88 88 09	06 07 29 45 99	jeanfrancois.chabrol@orange.fr
Cotterli	Stéphane	Adjudant-chef	28, av. du 11 novembre	47190	Aiguillon	05 47 35 41 15	06 81 03 92 46	aiguilloncdc@sdis47.fr
De Luca	Roselyne	Caporal	1, imp. Pineau de Saumur	47250	Cocumont	05 53 64 03 54	06 77 70 10 81	r.daret@gmail.com
De Luca	Philippe	Capitaine	Saint-Vincent	47160	Damazan	05 53 88 76 60	06 89 18 02 53	dlp18@live.fr
Ducoussou	Danièle	Adjudant-chef	Allée Vigier	47170	Mézin	05 53 65 70 01	06 88 48 04 83	danyducoussou@orange.fr
Feltre	Raymond	Lieutenant	Perroutous	47330	Cahuzac	05 53 36 83 81	06 08 28 30 69	sarl-feltre@wanadoo.fr
Garcia	François	Adjudant-chef	14, rue Pierre Bressot	47200	Marmande	05 53 64 70 30	06 87 13 76 28	garciacfrancis@wanadoo.fr
Lataste	Daniel	Adjudant-chef	Le Mourray	47700	La réunion	05 53 64 92 08	06 70 31 87 80	daniel.lataste47@orange.fr
Lovato	Cyril	Caporal-chef	Rue Gambetta	47160	Buzet-sur-Baïse	05 53 84 31 42	06 75 90 28 30	amicale.spbuzet@live.fr
Pulicani	Bruno	Commandant	Roquémarsceau	47230	Lavardac	05 53 65 53 21	06 85 88 03 71	brunopulicani@wanadoo.fr

udsp47sec@gmail.com	Commission Secourisme :	Animateur André Amadio
udsp47veter@gmail.com	Commission Vétéran	Animateur André Amadio
udsp47stbeat@gmail.com	Commission St Béat	Animateur Daniel Lataste
udsp47social@gmail.com	Commission Sociale	Animatrice Daniel Ducoussou
udsp47sport@gmail.com	Commission Sport	Animateur Francis Garcia
udsp47jsp@gmail.com	Commission JSP	Animateur Jean François Chabrol
udsp47pdt@gmail.com	Président de l'UDSP47	Philippe De Luca
udsp47fem@gmail.com	Commission Femmes	Animatrice Roselyne De Luca
udsp47tres@gmail.com	Trésorier	Daniel Lataste
udsp47com@gmail.com	Commission Communication	Animatrice Roselyne De Luca
udsp47spv@gmail.com	Commission SPV	Animateur Bernard Brizard
udsp47spp@gmail.com	Commission SPP	Animateur Daniel Lataste
udsp47sssm@gmail.com	Commission SSSM	Animateur Bruno Pulicani





CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2012
ELECTION DU BUREAU EXÉCUTIF ET DES COMMISSIONS

Noms	Prénom	Président	Secrétaire Gén	Trésorier Gén	Secr Gén Adjoint	Trés Gén Adjoint	Président d'Arrt	Comm Admini	Comm Finances	Comm Sociale
Amadio	André									
Boutan	Pascal									
Brizard	Bernard						X			X
Chabrol	Jean-François				X					
Cotterli	Stéphane						X			X
Daret	Roselyne					X			X	
De Luca	Philippe	X						X	X	X
Ducoussو	Danièle		X					X		X
Feltre	Raymond						X			X
Garcia	François									
Lataste	Daniel			X				X	X	
Lovato	Cyril									
Pulicani	Bruno						X			X

Noms	Prénom	SPV	SPP	ASP	JSP	Femmes	Communication	Sports	Formation	St-Béat	SSSM
Amadio	André			Animateur	Membre				Animateur	Membre	Membre
Boutan	Pascal										
Brizard	Bernard	Animateur					Membre		Membre		Membre
Chabrol	Jean-François				Animateur		Membre				
Cotterli	Stéphane	Membre						Membre		Membre	
Daret	Roselyne					Animateur	Animateur		Membre	Membre	
De Luca	Philippe										
Ducoussо	Danièle					Membre					
Feltre	Raymond	Membre		Membre						Membre	
Garcia	François				Membre			Animateur			
Lataste	Daniel		Animateur					Membre		Animateur	
Lovato	Cyril							Membre	Membre		
Pulicani	Bruno										Animateur
Brizard	Anne					Membre					Membre


Société des Lièges HPK S.A.S

High Performance Cor^K

Tous produits et matériaux en liège aggloméré résines et liège aggloméré

Tous produits et matériaux en liège aggloméré résines et liège aggloméré élastomères pour aéronautique, armement, industrie, bâtiment, naval... boucliers thermiques et phoniques, sous-couches d'isolation phonique pour parquet, matériau antidérapant, joints, panneaux d'affichage, semelles orthopédiques, meules pour cristallerie et toutes solutions spécifiques...

Contact commercial : Arnaud POCHON
 Études : Michel DESCOMPS
 Tél. 05 53 65 51 46 - Fax 05 53 65 86 41
 @mail : info@lieges-hpk.com
 19, rue de Lasserens - 47230 F - LAVARDAC



Fédération Départementale des Chasseurs de Lot-et-Garonne

Approche authentique de la nature, plaisir à portée de tous, LA CHASSE, source d'émotions, de rencontres et d'échanges
Pensez-y !

Fédération Départementale des Chasseurs "Bédouret"
 47700 FARGUES SUR OURBISE
 Tél. : 05 53 89 89 00 - Fax : 05 53 89 89 01
 Email : fdc47@chasseurdefrance.com





Président:
Colonel Eric FAURE

260.000 adhérents





Union Régionale sapeurs-pompiers Aquitaine-Limousin



Union Régionale
sapeurs-pompiers Aquitaine-Limousin



Présidente:

Le pharmacien/colonel Véronique Soubelet

Les présidents d'union départementale de la région sont vice-présidents de l'URSPAL.

Le Capitaine Philippe De Luca est 4^{ème} Vice-Président,
Danièle Ducouso et Raymond Feltre sont membres.





UNION DÉPARTEMENTALE



UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS
DU LOT-ET-GARONNE
1200 adhérents



**Le Conseil d'administration
Le bureau exécutif**

Le bureau exécutif:

Capitaine Philippe DE LUCA (Cis Damazan) Président
Membre de droit du CASDIS et CCDSPV

Lieutenant Raymond FELTRE	(Cis Castillonnès)	Vice-président délégué Nord-Est
Adjudant Stéphane COTTERLI	(Cis Aiguillon)	Vice-président délégué Nord-Ouest
Capitaine Bernard BRIZARD	(Gpt Sud-est)	Vice-président délégué Sud-Est
Commandant Bruno PULICANI	(Cis Lavardac-Barbaste)	Vice-président délégué Sud-Ouest
Adjudant Danièle DUCOUSSO	(Direction)	Secrétaire Générale
Adjudant-chef Jean-françois CHABROL	(Cis Tonneins)	Secrétaire Général Adjoint
Adjudant-chef Daniel LATASTE (Csp Agen)		Trésorier Général
Caporal Roselyne DARET (Cis Damazan)		Trésorière Adjointe

Les membres:

Adjudant François GARCIA	(Cis Marmande)
Lieutenant André AMADIO	(Cis Vallée du Lot)
Lieutenant Pascal BOUTAN	(Cis Lamontjoie)
Caporal-chef Cyril LOVATO	(Cis Buzet-sur-Baïse)





Le Conseil d'administration

Les membres d'honneur :

Colonel Philippe RIGAUD
Lt-Colonel Philippe MOINEAU

DDSI47 (membre de droit)
DDA47

Capitaine Alain DARQUE
Anne BRIZARD

Cis Cocomont
SSSM

Capitaine André BIRGINIE

Président de la Section des Anciens Sapeurs-Pompiers
Cis Castillonès

Les conseillers Techniques:

Les membres associés:



UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS
DU LOT-ET-GARONNE

POURQUOI ?

1 > AIDE en cas d'accident de la vie

2 > DEFENSE des droits des Sapeurs Pompiers

3 > ST- BEAT : appartements de vacances

4> activités sportives

5> Soutien aux Ecoles de JSP

6>Soutien aux anciens sapeurs pompiers

7> Secourisme grand public

8> Défense des secours de proximité





L'Amicale

Devoirs et rôles principaux:

- Rassembler les sapeurs pompiers du centre de secours
 - Aider les sapeurs pompiers et leur famille lors des accidents de la vie
 - Etre le premier maillon de la chaîne associative
 - Défendre les intérêts des sapeurs pompiers
 - Participer à l'assemblée générale de l'UDSP
 - Participer aux manifestations organisées par l'UDSP, l'URSPAL, la FNSPF
-
- 44 amicales en Lot-et-Garonne



Le réseau associatif existe pour vous

Le réseau associatif n'existe pas sans vous



Pour bénéficier d'une aide....

Procédure

Pour une aide exceptionnelle

- Contacter le délégué social
- Compléter un dossier de demande d'aide et y joindre les justificatifs.

Pour une aide renouvelable

- Compléter un dossier de demande d'aide et y joindre les justificatifs demandés pour les frais de déplacement et l'allocation de rentrée scolaire.

*Les étrennes seront versées automatiquement
chaque début d'année*

La commission étudiera votre dossier dans le respect des règles établies et y apportera une réponse dans les meilleurs délais.

Composition de la commission sociale

Philippe DE LUCA	PUD 47	06.89.18.02.53
Jacques LABROUE	Délégué social UDSP 47	06.86.88.68.68
Raymond FELTRE	Groupement Nord-Est	06.08.28.30.69
Francis GARCIA	Groupement Nord-Ouest	06.87.73.76.28
Bernard BRIZARD	Groupement Sud-Est	06.82.01.09.17
Bruno PULICANI	Groupement Sud-Ouest	06.85.88.03.71
Danièle DUCOUSSO	Administratrice ODP	06.88.48.04.83



Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Lot-et-Garonne



GUIDE SOCIAL

La volonté de l'UDSP 47 est d'apporter un soutien moral, matériel et/ou financier dans les moments les plus difficiles, aux sapeurs pompiers et à leur famille.

Dans un souci d'équité mais aussi de pérennité de notre association, il a été établi un cadre social définissant différentes aides et leurs critères d'attribution. C'est la commission sociale de l'UDSP 47 qui a en charge l'étude des dossiers soumis et d'attribuer des aides au regard du cadre établi.

Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Lot-et-Garonne

8 rue Marcel Pagnol – BP 16
47520 FOULAYRONNES

Site : www.udsp47.org – Courriel : udsp47@udsp47.org

Vous êtes Sapeur-Pompier, PATS ou JSP en activité et à jour de votre cotisation à l'UDSP 47

Vous pouvez bénéficier d'aides exceptionnelles

- L'attribution d'une aide exceptionnelle est subordonnée à l'aide effective de l'amicale du centre auprès duquel vous êtes affecté.
- Toute demande d'aide doit obligatoirement émaner du président de l'amicale, voire de la famille.

	Plafond de ressources	Conditions/ Circonstances	Montant attribué
Décès du bénéficiaire	non	Et ou hors service	
Accident grave du bénéficiaire	oui	Selon circonstances	
Maladie grave du bénéficiaire	oui	Selon circonstances	
Situation exceptionnelle de précarité, handicap *	oui	Selon circonstances et après étude de l'assistante sociale	

* Cette aide peut également s'adresser aux orphelins du SDIS du Lot-et-Garonne et à leur parent.

Vous êtes orphelin ou parent d'orphelin et êtes inscrit sur le registre de l'UD

Vous pouvez bénéficier d'aides renouvelables

• Allocations annuelles

Elles sont réservées aux orphelins et sont automatiques

	Plafond de ressources	Conditions/ Circonstances	Age plafond	Montant attribué
Allocation de rentrée scolaire	non	Fourniture d'un certificat de scolarité	16 ans	
Etrennes	non	Sans condition	18 ans	

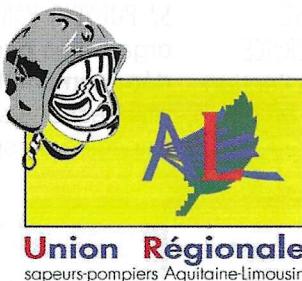
• Prise en charge des frais de déplacement

La demande d'aide doit obligatoirement émaner de la famille ou du président de l'amicale.

Base de remboursement : Tarif SNCF 2ème classe, au plus court du domicile à destination

Pièce à fournir : justificatif original

Objet du déplacement	Bénéf.*	Plafond de ressources	Conditions/ Circonstances	Montant attribué
Réunion/Cérémonies officielles validées par l'UDSP 47	Orphelin Parent	non	Sous réserve d'une réponse de la présence 1 mois avant la date prévue	
Vacances organisées pour l'ODP	Orphelin	oui	Attribution une seule fois par an	
Maladie/Hospitalisation d'orpheline	Parent	oui	Remboursement annuel maximum :	



Ne pas adhérer,

C'est se priver

D'une protection sociale complémentaire en et hors service.

C'est se priver

De la solidarité et de la mobilisation

Pour les pupilles orphelins de SP, pour les SP et leur famille dans le besoin .

Pour le soutien et l'assistance collective en cas d'accident et de maladie en et hors service, et face aux aléas de la vie, aux catastrophes naturelles et aux décès.

C'est se priver

D'une écoute et d'une défense pour améliorer notre présent et agir pour notre avenir

- Du soutien de la Fédération au niveau local pour résoudre des difficultés
- C'est ne pas apporter sa contribution et ses qualités au sein de la communauté SP,
- C'est ne pas joindre sa voix à une formidable force collective et à un véritable débat démocratique assuré par sa pluralité pour améliorer le présent, bâtir l'avenir des SP et de la sécurité civile, aux niveaux local, départemental, régional et national.

C'est se priver

De conseils juridiques et ne pas obtenir le bénéfice du contrat de protection juridique .

C'est se priver

De participer aux compétitions sportives SP.

C'est se priver

D'être moniteur de secourisme ou animateur JSP

C'est se priver

D'avantages et de tarifs privilégiés auprès d'enseignes partenaires .

C'est oublier

nos anciens et tout ce qu'ils ont construit pour nous .

**C'est ne pas se servir
du présent
pour préparer l'avenir .**

BUT

**AMEUBLEMENT
ÉLECTROMENAGER
TÉLÉVISION**



**AGEN/BOË - Route de Layrac
Tél. 05 53 96 42 23 - Fax 05 53 98 27 31**

Horaires d'ouverture :

de 9h30 à 12 h et de 14h à 19h

Du lundi au samedi - Fermé le dimanche

**DÉCORATION
CUISINE
INFORMATIQUE**



Adhérer c'est

I/ SE PROTEGER, SOI ET SA FAMILLE : BENEFICIER D'UNE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE, EN ET HORS SERVICE
 (par le biais de son UD), la plus adaptée grâce à l'action étroite de la FNSPF (au niveau national) et de la MNSP.



Œuvre des Pupilles Orphelins

et Aide à l'entraide des sapeurs-pompiers de France

2/ ETRE SOLIDAIRE ET SE MOBILISER PARCE QU'UN JOUR ÇA POURRAIT ETRE VOUS !

- Soutenir les pupilles orphelins de SP et les SP et leur famille dans le besoin car adhérer à la Fédération, c'est aussi adhérer à l'ODP.
- Contribuer et pouvoir compter sur un réseau de soutien et d'assistance collective, en cas d'accident et maladie en et hors service face aux aléas de la vie, aux catastrophes naturelles et aux décès.

3/ ETRE ENTENDU ET DEFENDU POUR AMELIORER SON PRESENT ET AGIR POUR SON AVENIR !

- Apporter sa contribution et ses qualités au sein de la communauté SP,
- Joindre sa voix à une formidable force collective et à véritable débat démocratique assuré par sa pluralité pour améliorer le présent et bâtir l'avenir des Sapeurs-Pompiers et de la sécurité civile, aux niveaux local, départemental, régional et national !
- Bénéficier du soutien de la Fédération au niveau local pour résoudre des difficultés.



4/ BENEFICIER DE CONSEILS JURIDIQUES ET OBTENIR LE BENEFICE DU CONTRAT DE PROTECTION JURIDIQUE de la Fédération (prise en charge des frais de justice...) en cas de litiges liés à l'activité de sapeur-pompier de service et à l'activité associative.

5/ POUVOIR PARTICIPER AUX COMPETITIONS SPORTIVES SP

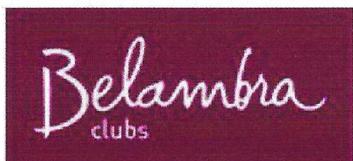
organisées par et pour le réseau aux niveaux départemental, régional et national, ainsi qu'aux manifestations sportives organisées par la Fédération française du sport d'entreprise (FFSE).



6/ POUVOIR ETRE MONITEUR SP DE SECOURISME OU ANIMATEUR JSP



7/ PROFITER D'AVANTAGES ET DE TARIFS PRIVILEGIÉS AUPRÈS D'ENSEIGNES PARTENAIRES !



www.toutelectric.fr

138 Av Jean Jaurès 47000 Agen
Tél : 05 53 69 60 30

TOUT LE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR LES PROS



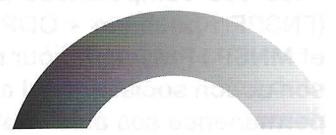
ELECTRICITÉ



 ELECTROMÉNAGER

INDUSTRIE

Villeneuve/Lot : Rd Point de Fumel
Tél. 05 53 71 04 04



FERSO BIO

RENDONS À LA NATURE SON ÉQUILIBRE

BP 36 - 47520 LE PASSAGE
Equarrissage : 0 825 002 510

Fax : 05 53 77 39 29

1 · fersohio@fersohio.fr

Email : versobie@versobie.fr

www.iersobio.it

Assure le service public de l'équarrissage dans 14 départements du Sud-Ouest



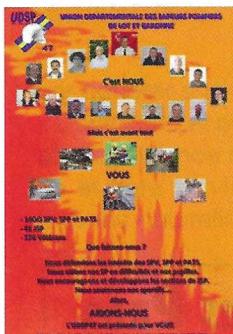
ADHERER A LA FEDERATION, PAR LE BIAIS DE SON AMICALE ET DE SON UNION, C'EST :

entrer dans une communauté de vie qui allie obligatoirement activité opérationnelle et vie associative.

Cette dernière est animée et portée depuis 130 ans par la Fédération nationale et son réseau associatif qui constituent un ensemble indissociable avec ses 7500 amicales, 98 unions départementales, 13 unions régionales, ainsi que l'Œuvre des Pupilles et la Mutuelle nationale.

Y adhérer, par le biais de son amicale, c'est faire le choix, pour le Sapeur-Pompier et sa famille, de devenir plus fort ensemble et de bénéficier de nombreux avantages.

Il existe de multiples raisons de rejoindre la Fédération et son réseau, en voici 10.



I/ Intégrer un réseau fort et indivisible, creusé d'une communauté de vie et de valeurs !

- Prolonger naturellement son engagement de Sapeur-Pompier, répondre au même élan d'entraide et de solidarité qui porte à aller au secours de nos concitoyens.
- Rejoindre un «faisceau fraternel» uni par la même volonté d'agir collectivement, avec les mêmes valeurs de solidarité et de modernité, qui rassemble sans distinction de grade ni de statut l'ensemble de la communauté des Sapeurs-Pompiers : SPV, SPP mais aussi JSP, Anciens et PATS, soit 260 000 adhérents.

- En adhérant à son amicale, c'est adhérer aussi à son union et à la Fédération : le tout constitue un ensemble indissociable. Chaque maillon (amicale, UD, UR, FNSPF, ODP et MNSP), étroitement associé l'un de l'autre, a en effet un rôle spécifique et irremplaçable, et son action contribue à renforcer la synergie commune au bénéfice des Sapeurs-Pompiers et du réseau.

- Contribuer à renforcer un réseau cimenté par les valeurs et l'éthique SP dont la Fédération est la gardienne tutélaire.



2/ Etre solidaire et se mobiliser parce qu'un jour ça pourrait être vous !

Depuis toujours, la communauté des SP s'organise elle-même pour aider celui ou celle qui est dans le besoin. La Fédération, l'Œuvre des pupilles, la Mutuelle nationale et l'ensemble du réseau associatif en sont les prolongements naturels solidaires et complémentaires pour qu'un camarade et sa famille dans le besoin ne soit jamais laissé au bord de la route. Y adhérer, c'est donc :

- Une autre manière de concrétiser les valeurs d'entraide et de solidarité qui ont amené l'engagement de Sapeur-Pompier. Deux valeurs que le réseau associatif met en œuvre tous les jours.

- Soutenir les pupilles orphelins de SP ainsi que les SP et leur famille dans le besoin, car adhérer à la Fédération, c'est aussi adhérer à l'ODP : une part des cotisations fédérales est reversée à l'ODP. L'ODP soutient aujourd'hui 944 orphelins de Sapeurs-Pompiers, les accompagne dans leur vie scolaire et de jeune adulte (allocation scolaire, de vacances, d'installation, aide au logement...) et leur apporte un soutien moral ainsi qu'au conjoint restant.

- Contribuer et pouvoir compter sur un réseau de soutien et d'assistance collective, qui se mobilise et offre un soutien moral, matériel et financier d'urgence en cas d'accident et de maladie en et hors service, face aux aléas de la vie, aux catastrophes naturelles... et ce, à tous ses échelons (amicales, unions départementales et régionales, ODP et MNSP), grâce aux fonds d'entraide, la présence et l'écoute des délégués sociaux des UD, des correspondants de la MNSP et les Sapeurs-Pompiers eux-mêmes....

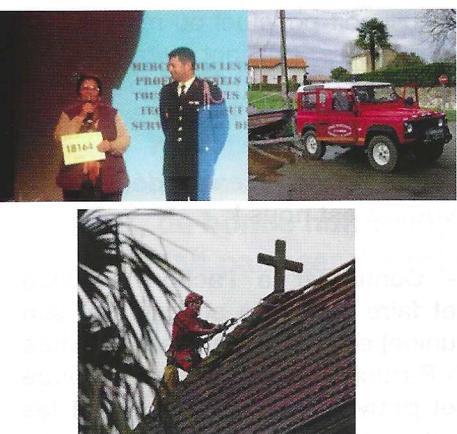
- Bénéficier de la force de la Fédération pour nos familles, notamment en cas de décès atypique

- Adhérer à un réseau qui a optimisé ses compétences par pôles (FNSPF : politique - ODP : curatif et MNSP : Préventif) pour renforcer son action sociale et qui adapte en permanence ses aides notamment face à la crise et dans la vie quotidienne de SP et de leur famille.

- Rejoindre un réseau solidaire qui pense aux familles aussi pour les occasions heureuses ! Un geste pour une naissance ou un mariage, organisation de l'arbre de Noël pour les enfants...

- Intégrer un réseau qui se mobilise aussi pour les grandes causes nationales (Téléthon) et en cas de catastrophes nationales ou internationales.





3/ Se protéger, soi et sa famille : bénéficier d'une protection sociale complémentaire, en et hors service !

- Adhérer, c'est se protéger, mais c'est aussi protéger votre famille par une couverture sociale efficace par le biais de son union départementale (si celle-ci a souscrit un contrat assurantiel).

- C'est donner du poids à la Fédération pour renforcer la protection sociale des Sapeurs-Pompiers à leurs spécificités et ainsi mieux les protéger, eux et leurs familles. Une action définie en lien étroit avec l'ODP et la MNSP afin d'adapter au plus près des besoins et des attentes des SP.

- Parce qu'adhérer à la Fédération, c'est s'assurer collectivement ! Bientôt, grâce au projet de contrat national associatif, tous les adhérents du réseau fédéral auront l'assurance au moins d'un socle minimum de protection sociale complémentaire, ce dont ne bénéficient pas tous les SP actuellement.

Rejoindre un réseau qui s'est doté d'une mutuelle à but non lucratif, gérée par des Sapeurs-Pompiers

pour des Sapeurs-Pompiers, qui offre des assurances adaptées aux besoins des Sapeurs-Pompiers et de leur réseau asso-

ciatif et dont les excédents sont reversés au sein du réseau (ex : sponsoring des compétitions sportives etc.) !

4/ Etre conseillé et défendu en cas de litige : avoir l'assurance d'une protection juridique !

Etre adhérent à la FNSPF, c'est bénéficier d'une assistance et d'une protection juridiques gratuites en cas de problème lié à l'activité de Sapeur-Pompier et à l'activité associative, et ainsi :

- Bénéficier de conseils juridiques sur vos droits et démarches à entreprendre directement auprès du service juridique de la Fédération.

- Obtenir le bénéfice du contrat de protection juridique de la Fédération qui :

- met à disposition un avocat,
- recherche une solution amiable avec la partie adverse si nécessaire,
- prend en charge les frais de procédure et honoraires d'avocat (dans la limite du plafond de remboursement),
- met en œuvre les décisions et prend en charge des frais d'exécution (frais d'huissier etc.).

5 / Etre entendu et défendu pour améliorer son présent et agir pour son avenir !

Le réseau fédéral défend inlassablement les droits et les intérêts des Sapeurs-Pompiers et fait progresser la sécurité civile. Y adhérer, c'est :

- Apporter sa contribution et ses qualités au sein de la communauté SP,

- Joindre sa voix à une formidable force collective et à véritable débat démocratique assuré par sa pluralité pour améliorer le présent et bâtir l'avenir des Sapeurs-Pompiers et de la sécurité civile, aux niveaux local, départemental, régional et national ! C'est la formidable dimension de son réseau ainsi que sa cohésion, sa complémentarité et son implication qui donnent force et légitimité à la Fédération de faire valoir la voix de la communauté des Sapeurs-Pompiers dans tous les domaines : statutaire, opérationnel, mais aussi technique et de les représenter dans les instances de décision et d'expé-

tises (CNSIS, Observatoire national du secourisme...).

- C'est aussi bénéficier du soutien de la Fédération au niveau local pour résoudre des difficultés.

6/ Pouvoir participer aux compétitions sportives sp

En adhérant, vous pouvez :

- participer aux compétitions sportives organisées par et pour le réseau aux niveaux départemental, régional et national (Cross, PSSP, différents championnats de France, européens et internationaux) comme 11 000 Sapeurs-Pompiers, Pats, Anciens et JSP !

- Participer aussi aux manifestations sportives organisées par la Fédération française du sport d'entreprise. Les Sapeurs-Pompiers sont d'ailleurs champions de France de foot inter corporation.



Bénéficier dans le cadre des manifestations sportives du savoir-faire des grandes associations sportives internationales reconnues et labellisées.

- Développer des liens fraternels entre Sapeurs-Pompiers et renforcer l'esprit d'équipe!

7/ Etre moniteur SP de secourisme, animateur JSP, et relayer la culture Sapeur-Pompier auprès des concitoyens et des entreprises

- Pouvoir être formé et enseigner le PSC 1 au grand public et les formations SST via les unions dépar-





tamentales agréées par l'intermédiaire de la Fédération.

Si les Sapeurs-Pompiers sont aujourd'hui les 1^{ers} formateurs aux gestes qui sauvent et peuvent former le grand public dans ce cadre, c'est parce que le réseau fédéral est agréé via la Fédération par le Ministère de l'Intérieur à exercer ces activités. En outre, la FNSPF est la seule organisation représentative des Sapeurs-Pompiers à siéger au sein de l'Observatoire national du secourisme et à permettre à ces derniers d'avoir une influence sur l'évolution du contenu des textes réglementaires en la matière.

Autant d'activités qui resserrent les liens avec l'ensemble de la population, montrent le rôle des SP dans notre société et transmettent les valeurs et la culture Sapeur-Pompier !

- Renforcer les liens avec le monde des entreprises, pour valoriser l'activité, l'expérience et les formations SP et l'intérêt de leur présence.
- Partager et transmettre ses valeurs et son savoir-faire auprès des JSP, et promouvoir l'engagement SP

Le réseau fédéral nourrit ses jeunes pousses :

27 000 JSP, 7 200 animateurs SP, 1 600 sections locales. Une activité intense, réalisée sous l'égide de la



Fédération qui a obtenu que les sections et les animateurs aient un statut réglementaire, que la formation des JSP soit valorisée, et bâtit aussi de nouveaux scénarii pédagogiques.

- Contribuer, via l'action de Fédération auprès des pouvoirs publics, à diffuser la culture de sécurité civile et la prévention des risques.

8/ Profiter d'avantages et de tarifs privilégiés auprès d'enseignes partenaires !

Profiter, sur présentation de la carte fédérale, d'offres privilégiées et de tarifs réduits auprès d'enseignes partenaires.

9/ Partager ses passions, préserver la mémoire et les traditions SP : histoire, musique... !

- Vivre et partager des passions communes : musique, sport, histoire..., ciments entre les générations !
- Faire vivre la tradition et la mémoire des Sapeurs-Pompiers de France.

C'est tout le sens de la création par la Fédération de la commission Histoire et Musées et de l'implication et de l'adhésion croissante du nombre d'anciens à la FNSPF.

- Préserver et nourrir le lien entre les générations, et ainsi développer le sentiment d'appartenance et de cohésion de la communauté.



- Faire connaître et promouvoir les Sapeurs-Pompiers de France dans le monde et développer des échanges (jumelages, CTIF...).



10/ S'investir pour faire vivre et renforcer le réseau associatif et la communauté sp

Ce sont les Sapeurs-Pompiers, à travers leur investissement bénévole

- qu'il soit ponctuel ou régulier - et leurs votes, qui font vivre tous les échelons du de la pyramide associative : de l'amicale à la Fédération.

Parce que le réseau fédéral, c'est vous, c'est nous !

- Contribuer à l'action solidaire et faire vivre son amicale (ou son union) en participant à ses activités

- Participer à la vie démocratique et pouvoir désigner (ou élire) les administrateurs de votre amicale, union ou Fédération.

- Apporter son expertise et accroître son expérience au sein des commissions de travail de son union ou la Fédération, et ainsi participer de manière encore plus active à faire entendre la voix du terrain.

- Etre informé et conseillé pour organiser des événements, gérer son amicale, faire vivre les valeurs SP...

- Partager des moments de convivialité et d'échanges avec ses collègues et vivre des moments incomparables, vitrines de l'engagement Sapeur-Pompier et de leurs valeurs, lors :

- d'événements festifs (bal du 14 juillet, Ste Barbe...), des rassemblements JSP, ceux des anciens, des réunions, cérémonies, congrès et manifestations diverses.

- de défis communs et fédérateurs au service de cause grand public comme le Téléthon...

- Participer à l'animation de la vie locale et promouvoir l'engagement Sapeur-Pompier (bal du 14 juillet, journée portes ouvertes, sensibilisation des jeunes dans les écoles...).



Chambéry 2013

C'était J-2 ans avant Agen, un avant-gout des coulisses du Congrès Lot et Garonnais. Des photos prises par nos collègues pour nous plonger dans cette ambiance de sourires, de bonne humeur que nos confrères nous ont fait partager durant ces quatre jours de Congrès.

Début Octobre 2014, une nouvelle aventure nous attend avec le Congrès d'Avignon où la délégation du COCNA (comité d'organisation du congrès national d'Agen) présentera le Congrès 2015.

Merci beaucoup à nos amis les Chambériens et à bientôt à Agen.



Discours du Président de la République



UNION DÉPARTEMENTALE

